

(N° 30.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1922

Rapport de la Commission de la Défense nationale,
chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le
contingent pour 1923.

(Voir les n^{os} 37, 51 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séances des 19 et 20 décembre 1922.)

Présents : MM. LIBIOULLE, f. f. de président; le chevalier BEHAGHEL,
CALONNE, le comte DE LIMBURG STIRUM et GILLAIN, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Après examen du Projet de Loi fixant le contingent pour 1923, votre Commission, se ralliant à l'exposé des motifs présenté par le Gouvernement et aux considérations développées dans le rapport fait au nom de la Commission de la Défense nationale de la Chambre des Représentants, vous propose d'approuver le Projet de Loi tel qu'il a été proposé par le Gouvernement et adopté par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
Général GILLAIN.

Le Président f. f.,
ARMAND LIBIOULLE.